

Compte rendu du CTL du 03/04/2012 (Confidentiel)

- Président du C.T.L.: M. Patrick Casabianca

- Composition parité administrative :

- M. Berton (ressources humaines) / Mme Bimet / Mme Dagand / Mme Lavaud.
- M. Porret : organisation ;
- Mme Béatrice Benoit : contentieux / contrôle fiscal ; Mme Bimet
- Intervenante technique : Mlle Zanetto Isabelle.

- Organisations syndicales représentées : Sud/SNUI, CGT finances, FO, CFTC/UNSA.

Début de la séance : 9h 15

L'approbation du compte rendu du dernier CTL n'a pas pu être soumis au vote, le PV n'ayant pas été rédigé en temps voulu : date de rendu différé.

En l'absence de toute déclaration liminaire des OS, la parité syndicale s'est contenté de souligner l'incohérence de l'ordre du jour (suppression fiscalité immobilière d'Aix les bains, notation 2012, dialogue professionnel).

✓ **Préparation de l'ordre du jour du prochain CTL du 26/04/2011 :**

- **Axes retenus :**

- Conditions de travail (en l'absence de toute réunion informelles dont le principe a été rejeté par les OS).
- ➔ **Interpellation de FO concernant les 12 recommandations de la Cours des comptes, le président admettant le possible usage abusif des indicateurs concernant les conditions de travail.**
- Règlement intérieur

✓ **Notations 2012 :**

Principales remarques ressortant de l'analyses des tableaux de notations :

- Stabilité des quotas de notation 2010/2011 :
- Une seule note négative (cadre B : note d'alerte pour insuffisance professionnelle) :
- Appels : 29 appels en CAPL (2011) dont 3 en évocation nationale
Observation : baisse tendancielle des appels de notation

Demandes des OS (SNADGI) :

- Communication du taux de boycott;
- Demande de lisibilité accrue des tableaux de bord : que le système de notation annuel soit géré de façon pluri-annuel.
Présentation préconisée permettant le suivi des notations sur plusieurs années et par structure (problème du regroupement dans la filière fiscale).
- Qu'apparaisse la notation des cadres A + ;

Réponse : mise en valeur du rôle de la commission d'harmonisation départementale dans l'attribution des 0,02 et 0,06.

Pour information : Taux de reconduction des 0,02 = 45 % ; le reste étant l'objet d'un arbitrage en commission.

Il est fait observé que :

- l'orientation de la direction locale est de « faire tourner » les 0,02 en fonction de la réalisation d'objectifs individuels et collectifs (idem 0,06) dans le but de maintenir une solidarité entre agents et chefs de services ;
- un soin tout particulier est apporté concernant les appréciations littérales en évitant tout caractère blessant des appréciations concernant la personnalité des agents ;

Compilation des propositions pour les 0,06 (contingentés) en fonction d'une enveloppe et fonction des demandes des chefs de services ;

La parité syndicale fait remarqué le caractère opaque du rôle de la commission et le fait que les listes d'aptitude monopolisent les majorations ;

Concernant la campagne de notation 2013 : disparition des notes chiffrées.

Mise en œuvre de nouveaux outils pour permettre aux agents de se situer dans l'échelle : proposition d'une méthode de liaison avec les OS pour préparer la prochaine campagne.

Mme Bimet souligne la difficulté technique pour mettre en place des outils statistiques exhaustifs de suivi.

Perspectives 2013 :

S'agissant des cadres B : étagement plus progressif des avancements :

- - 3 mois (10 % des effectifs) ;
- - 2 mois (20% des effectifs) ;
- - 1 mois (30% des effectifs).

Volonté affichée de restituer la notation par rapport au pacte du dialogue professionnel (2011/2013) procédant d'une volonté d'échange selon une logique montante à renforcer par rapport à une logique descendante et une application de la Charte Marianne ;

A cet égard : le constat des OS du peu d'avancées dans ce domaine est en partie partagé.

Volonté émise par le SNADGI CGT d'en faire un ordre du jour particulier dans le cadre d'un CT.

➔ **FO et le SNADGI CGT dénoncent unanimement la future modulation des primes.**

➔ **FO intervient sur les moyens mis à disposition en matière de locaux syndicaux dans la mesure où les effectifs de la DDFIP dépassent 500 agents (aucune avancée au regard des textes applicables : un local individuel par organisation).**

✓ Fiscalité immobilière :

- Suppression de la FI d'Aix les bains : inquiétude émises par les OS sur le devenir des missions et la dégradation des services rendus aux usagers.

Madame Benoit prend l'exemple du dépaysement de l'ICE d'Aix les bains.

La suppression de la FI d'Aix les bains va se traduire par un non remplacement du départ à la retraite d'un cadre A (Mme Moignond) et la mise à disposition d'un cadre C pour le SIP.
Accompagnement prévu de la suppression de la structure en terme de communication mais aucune autre possibilité en terme d'emploi au niveau des ressources humaines propres à la FI.

- Création du pôle patrimonial à titre expérimental (1 an) :

Composition : 2 cadres A (Ingrid Dupré / Del Rosario) / 2 cadres B (Franck Reynault / Christophe Vouette) avec une grande souplesse d'affectation.

- Mission de contrôle: Mise en place d'un programme de travail pluridisciplinaire (test de méthode) mais pas d'objectifs assignés.

Contrôle corrélé revenus / patrimoine concernant tous les types de tissus.

- Typologie du tissu :

1- Les DFE (dossiers à fort enjeux) : ne faisant pas parti du contrat 2010/2012 (pôle CE) : ISF (impôt de solidarité sur la fortune) / multiplicité de revenus.
Répartition des dossiers concernés : 51 Aix / 92 Chambéry.

2- les infra DFE :

Insuffisamment contrôlés (« zone grise ») : revenu brut global compris entre 150 K€ et 220 K€ + ISF + multiplicité de revenus (ressort territorial : idem).

3 – Dossiers complexes :

Qualification de biens professionnels / multiplicité de sociétés.

Des points d'étapes réguliers seront prévus et un bilan sur l'expérimentation sera dressé au bout d'un an (sous l'angle des méthodes employées et des résultats chiffrés en découlant).
Instauration d'un collègue comme référent du bloc professionnel.

Dans l'attente d'un groupe de travail sur la réorganisation des FI au niveau national ;

Question posée sur la pérennité de la FI de Saint Jean de Maurienne : pas d'engagement pris ;

Position des OS : Pas d'objection de principe / dans l'attente des résultats (expérimentations comparables au niveau national : résultats variables).

✓ **Questions diverses :**

- **Principaux thèmes abordés :**

- **Événementiel Moutiers** : Incident concernant intrusion des Savoisiens au centre des finances publiques de Moutiers le 30/03/2012 ;
- **Gestion du parc immobilier** :
 - Situation d'avancement dans la construction du centre des finances publiques d'Albertville (problématique de l'implantation du local syndical) ;
 - Chantier au CDIF de Saint Jean de Maurienne (problème de la caisse).
- **Campagne ISF (intervention FO)** : note du directeur général du 13/03/2012
FO interpelle le président sur l'application de cette note de service qui doit être soumise au vote (inscription au prochain ordre du jour du CTL du 26/04/2012).
- **Ponts naturels** : réflexion en cours (OS divisées) ;
- **Point sur la situation budgétaire de la DDFIP** :
La grave crise budgétaire issue d'une couverture insuffisante de la DGF et de l'installation de la direction dans les nouveaux locaux (en particulier : système de chauffage).
Déficit en grande partie comblé par une dotation spéciale : objectif d'atteindre l'équilibre fin 2012.
- Problèmes techniques rencontrés par le **standart téléphonique de Chambéry (SIP)** : nouvelle intervention de la société de maintenance sollicitée afin de remédier au problème.
 - Lancement d'une **enquête générale** s'adressant à tous les services concernant la détermination du coût de l'impôt : stages orfip organisés pour les deux filières (but : déterminer quotité de travail et temps passé aux missions d'accueil, d'assiette, de recouvrement et de contentieux (stages spécifiques à l'adresse des SIP de Chambéry/Moutier) et du SIE de Chambéry.
 - **Prime de campagne** : demande en cours. *formulé par F.O*

Fin des travaux : 18h 15.

FO DGFIP LIBRE ET INDEPENDANT RESTE A VOTRE ECOUTE : NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION CONCERNANT LES PROBLEMES QUE VOUS POURRIEZ RENCONTRE : N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !

- **Site FO DGFIP : fo-dgfip-sd. fr /73/**

✓ **Principales orientations du prochain CTL du 26/04/2012 :**

- **Cadre de vie au travail** : un groupe de travail dirigé par Philippe Sevessand devait déboucher sur un plan d'action : PACT (Plan d'action sur les conditions de travail) mis au point au premier semestre 2010.

Ce dernier n'a connu aucune suite compte tenu de la position des OS locales (question préalable des emplois) et de l'impact de la stratégie menée au niveau national (multiplication d'outils tels que tableau de bord de veille sociale et espaces de dialogue).

Recherche d'une « objectivation des problématiques ».